



COMMISSION EUROPE
Réunion thématique 1 – Enjeux d’harmonisation (25/11/2024) – Compte-rendu

PARTICIPANTS

Denyze AGOSTINHO – CIRCULAR SHIELD
Quentin BELLET - ECOLOGIC
Sébastien BERGERET – OPISTO
Alice BERMONT-VIALATTE – MATER AVOCATS
Pauline BLANCKAERT – UNDV
Delphine BOURDIN – FRANCE URBAINE
Manuel BURNAND - FEDERREC
Clara CHERBLANC – FEDERATION DE LA MODE CIRCULAIRE
Mélissa CHEVILLARD – NEOLITHE
Romane COLLEU – CITEO
Diana DE BERNARDY – GS1 FRANCE
Christophe DE BOISSOUDY - NOVAMONT
Aude DE BREBISSON - POLYLOGIS
Marie DESARMEAUX - OPISTO
Valentine DUBAR – COPACEL
Jean DUMESNIL - COBATY
Philippe FRANCISCO - CERIB
Maxime KAPLAN - GRDF
Sophie LE PALLEC – GS1 FRANCE
Cécile LEDUC – FEDERATION EBEN
Arnaud LEROY – GROUPE SPHERE
Frédéric MARTIN – GROUPE AUTODISTRIBUTION
Margaux MEIDINGER – GROUPE LA POSTE
Adèle MOTTE – FEDERREC
Marie-Caroline NICOLAS – REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
Xavier PAILLARD – ARMOR SAS
Ludovic PILLET ROCHER – KANDO
Nicolas PINTON – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Anne PLISSON – CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS
Cédric PRZYMENSKI – EVOLVE CERTIFICATION
Julien RAZAT – COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Marion RICHARD - LEGRAND
Jean-Baptiste SANDOZ – COMPANY PROJECT
Madyou TOURE – DAIKIN
Emmanuelle TRAVAILLEUR – ARMOR SAS
Myriam TRYJEFACZKA - TARKETT



PROGRAMME DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Assurer une base commune européenne concernant la classification en ressources, déchets non dangereux et déchets dangereux
2. Harmoniser les exigences et méthodologies de traçabilité et de déclaration
3. Harmoniser les règles européennes régissant les mouvements transfrontaliers de ressources et déchets
4. Harmoniser les exigences et méthodologies de mise à disposition d'informations pour les consommateurs
5. Assurer un contrôle de la cohérence des transpositions à l'échelle européenne

RESUME DES ECHANGES

- **Mouvements transfrontaliers de ressources et déchets**

Adèle Motte – FEDERREC

L'interdiction en France de rachat en espèce des métaux a abouti en partie grâce aux travaux menés avec la gendarmerie. Federrec a déjà mené un travail auprès de nos pays voisins, qui restent pour le moment assez frileux.

Importance de pousser cette mesure au niveau européen, notamment dans le projet de Circular Economy Act.

Romane Colleu - CITEO

S'interroge sur les vecteurs pour pousser les mesures sur les mouvements transfrontaliers, car le règlement sur les transferts des déchets vient d'être finalisé et va être mis en œuvre.

Adèle Motte – FEDERREC

Met en avant les vecteurs autres que le TTD (règlement sur les transferts transfrontaliers de déchets). Concernant l'achat en espèce, Federrec a obtenu son interdiction de manière très précise, en ciblant l'achat au détail sur les sites de recyclage, où les artisans viennent revendre leurs chutes de matières.

Xavier Paillard – ARMOR SAS

Armor et Altkin sont confrontés à des vols de cartons, de cartouches vides dans les centres commerciaux par des entreprises étrangères, qui n'ont pas les agréments sur le territoire français. Les actions de la justice restent limitées et n'avancent pas. Les magistrats ne sont pas habitués et ne priorisent pas les dossiers relevant de réglementations environnementales.

Manuel Burnand – FEDERREC

Note le rôle de l'OCLDI, qui détient un pouvoir de police en dehors des frontières et les habilitations pour intervenir dans les pays où s'organisent ce grand banditisme.

- **Exigences et méthodologie de traçabilité**

Madyou Toure – DAIKIN

La nouvelle directive EPBD contient l'obligation de déclarer l'empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie du produit. La France est plus en avance que les autres pays européens sur son application de cette directive avec les PEP (Profil Environnemental Produit, qui sont les passeports des produits)

et l'obligation de ces déclarations pour les bâtiments neufs. La nouvelle directive européenne l'intègre, mais uniquement à partir de 2028.

Importance d'avoir un cadre harmonisé au niveau européen sur les méthodologies et d'éviter l'isolement des méthodologies françaises aujourd'hui avancées et appliquées en France

Myriam Tryjefaczka – TARKETT

Note que c'est déjà prévu avec le passeport produit digital.

Madyou Toure – DAIKIN

Rappelle que, pour les produits équipements et bâtiments, les PSR (règles spécifiques aux produits) appliquées en France ne sont pas forcément celles que les autres Etats membres vont appliquer.

Informe qu'une Task Force s'est créée depuis quelques mois au niveau européen pour mettre en place des règles simplifiée par rapport à la méthodologie française, jugée très complexe. Importance de l'harmonisation pour respecter l'objectif final de la directive EPBD.

Myriam Tryjefaczka – TARKETT

Concernant les produits de la construction, les EPD (*Environmental Product Declaration*) sont plutôt reconnus au niveau européen et le DPP va être défini dans le train de réglementations européennes. Se pose la question du devenir des FDES ou des PEP.

Madyou Toure – DAIKIN

Importance d'éviter la démultiplication des cadres entre les Etats membres.

Par exemple, la France fait le choix d'utiliser la norme N15804 + 2 pour les déclarations des produits électriques et électroniques des bâtiments tandis que d'autres pays vont faire le choix d'autres normes.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Note les soucis de concurrence déloyale. Les normes françaises sont plus exigeantes que dans certains pays européens, engendrant des coups financiers beaucoup plus élevés pour les PME.

Madyou Toure – DAIKIN

Partage cet argument et note la difficulté, notamment pour les PME, de s'adapter à la fois à la spécificité du marché français et aux textes européens.

- **Mise à disposition des informations pour les consommateurs**

Margaux Meidinger – GROUPE LA POSTE

Interroge sur les textes précis à éventuellement cibler lors de la formulation de la mesure, notamment la directive à venir sur les allégations environnementales et le règlement sur les emballages et déchets d'emballages.

Marion Richard – LEGRAND

Note l'importance de réfléchir à limiter dès la phase de transposition des directives les effets négatifs de l'interprétation par les Etats membres.

Jean-Baptiste Sandoz – Company Project

Propose l'idée d'un label européen standardisé avec des QR code et un score d'impact environnemental, doublé d'une sensibilisation auprès des consommateurs et entreprises.

Romane Colleu – CITEO

Interroge la cohérence entre le passeport digital produit et les propositions pouvant émerger de la Commission Europe sur les enjeux de mise à disposition d'informations.

Madyou Toure – DAIKIN

Evoque les besoins d'harmonisation concernant la mise à disposition d'informations via l'affichage environnemental et via le DPP

Sur l'affichage environnemental, exemple du logo Triman en France, dont la Commission a notifié à la France la non-conformité avec les obligations européennes. Le caractère national de l'exigence, est un frein à l'utilisation du produit et à sa libre circulation. Les fabricants doivent utiliser un logo généralisé pour le marché européen, et ajouter le logo Triman pour le marché français.

Sur le DPP, exemple des produits et équipements du bâtiments. La France applique déjà avec la RE2020 l'obligation de passeport produit imposée par la directive sur la performance énergétique des bâtiments. L'harmonisation sera alors nécessaire avec les autres Etats membres qui n'avaient pas encore appliqué cette mesure.

Myriam Tryjefaczka – TARKETT

- Caractère contre-productif des spécificités françaises par rapport au principe de circulation des produits, notamment pour les petites entreprises voulant travailler à l'international.
- Concernant le logo Triman, bien que la France ait agi de manière incorrecte, il est désormais apposé sur les emballages et fait sens. Il faudrait alors l'harmoniser au niveau européen en le proposant sous une forme plus claire.
- Le DPP ne résout pas à lui seul le problème d'identification des produits et des consignes de tri. Importance de penser chaque outil en lien avec son objectif.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Attire l'attention sur la lourdeur administrative pour les PME qui veulent développer l'économie circulaire.

Xavier Paillard – ARMOR SAS

Constate le caractère indispensable d'un travail à échelle européenne pour les activités de remanufacturing des consommables pour imprimantes, afin de massifier les volumes et créer ainsi un flux d'économie circulaire qui devienne rentable.

Note le besoin d'une collecte générale en Europe et de transferts entre pays européens des flux.

Partage le constat sur les contraintes administratives dues aux applications de règles différentes d'un pays à l'autre et appelle à faire remonter ce constat au niveau des décideurs politiques.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Relève le problème d'accès au gisement pour les PME dû à la multiplication des filières REP.

Arnaud Leroy – GROUPE SPHERE

- La loi AGECE et la loi Climat et Résilience comprennent plusieurs centaines d'articles, générant eux-mêmes des décrets puis des arrêtés. Pourtant, les chiffres de recyclage plastique de la France ne sont pas meilleurs que certains pays européens.
- Importance de commencer par la non-complexification. La position peut être de demander à s'en tenir à la règle européenne. Le message à faire passer aux parlementaires est celui de la non-multiplication des mesures.
- L'économie circulaire est avant tout de l'économie. Sans faire du moins disant, il est important d'éviter la surtransposition, à moins qu'elle ait une vraie justification, pour pouvoir se reposer sur une réalité économique.
- L'harmonisation ne veut pas dire que les autres Etats vont se mettre au niveau de la France.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Leurs technologies développées avec des partenaires européens ont vu le jour en Asie et en Turquie, avant de voir le jour en France, du fait des obstacles normatifs, administratifs et financiers.

Myriam Tryjefaczka – TARKETT

Informe que le ministère de la Transition écologique est en train de développer un système de bonus pour l'intégration de matière plastique recyclée, avec une condition géographique. Par analogie avec le textile, un texte prévoit déjà que l'incorporation de matière recyclée doit se faire dans un rayon de 1 500 km autour du point de collecte. Or, plusieurs produits ne se recyclent pas forcément dans ce périmètre et appellent une échelle européenne.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

D'après des échanges récents avec Refashion, cette limite géographique est un frein au développement de nombreux projets.

Myriam Tryjefaczka – TARKETT

Les flux textiles ne partent actuellement pas en Europe mais en Afrique ou ailleurs. Dans ce cadre, la limite géographique est essentielle pour éviter les exportations de déchets textiles hors Europe. Or, il est important de ne pas pénaliser l'industrie européenne de recyclage des produits. L'échelle locale n'est pas toujours la solution appropriée pour l'économie circulaire. La maille est européenne concernant l'industrie du recyclage.

- **Cohérence des transpositions**

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Propose d'introduire un organisme de médiation européen, qui permettrait aux acteurs économiques et ONG de signaler des incohérences ou des faiblesses dans les transpositions nationales.

Diana de Bernardy – GS1 FRANCE

Informe d'un appel à candidature concernant le Forum Ecodesign, pour la mise en œuvre de la réglementation ESPR. Questionne sur la possibilité d'y contribuer au travers de l'INEC.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

En tant qu'ambassadeur au climat pour l'UE, propose d'aider à accéder aux réseaux et relais européens.

Madyou Toure – DAIKIN

Note que les textes labelling et ESPR vont concerner la plupart des thématiques abordées dans les lois françaises sur l'économie circulaire. Propose de contribuer à apporter de la matière sur ces sujets en cas de concrétisation de la participation de l'INEC au Forum Ecodesign.

PROCHAINE ETAPE

Seconde réunion thématique : financement de la transition vers l'économie circulaire

Mardi 17 décembre 2024, 14h – 15h, en ligne.